

BULLETIN SPÉCIAL BULLETIN SPÉCIAL BULLETIN SPÉCIAL

ACQUISITION DE L'ÉGLISE SAINTE-JEANNE-D'ARC

Le conseil municipal vous consulte



Le conseil municipal a pris un engagement en début de mandat, celui de consulter la population sur les projets d'envergure qui sortent des opérations courantes. Nous faisons donc appel à vous aujourd'hui avant de prendre une décision d'une grande importance.

Le projet à l'étude actuellement, soit l'acquisition de l'église Sainte-Jeanne-d'Arc et sa transformation en centre

sportif et communautaire, qui a de multiples dimensions dans le vécu d'une communauté et qui aura des impacts à long terme, demande d'être examiné et analysé en tenant compte de tous les éléments qui le composent et qui en découlent. Bien que les membres du conseil soient élus pour vous représenter et prendre des décisions en votre nom, il n'en demeure pas moins qu'il est dans l'intérêt de tous que le conseil reçoive un éclairage de la part l'ensemble des citoyens et contribuables dans certaines circonstances.

Le projet d'acquisition et de transformation de l'église Sainte-Jeanne-d'Arc pour en faire une salle sportive et communautaire fait l'objet de discussions entre la Fabrique et la Municipalité depuis l'année 2000. Ce dossier comporte plusieurs dimensions : une dimension historique, une dimension patrimoniale, une dimension sociale et communautaire et une dimension financière et économique. Nous avons un passé que nous ne pouvons ignorer et l'avenir nous appelle. Nous en sommes présentement à ce tournant décisif.

Ce dossier a occupé bien du temps de réflexion et d'analyse de la part des élus depuis 2000. C'est parfois avec enthousiasme que nous avons envisagé un tel projet afin de doter la communauté d'un lieu de rassemblement et perpétuer la vie d'un bâtiment patrimonial. C'est aussi parfois avec beaucoup d'hésitation que nous l'avons envisagé et sa pertinence a été questionnée. Est-ce une bonne affaire? Est-ce au bon endroit? Est-il préférable d'envisager un bâtiment neuf?

En définitive, toutes les opinions sont bonnes et peuvent se défendre. Nous sommes rendus à un moment où les élus cherchent à savoir ce qui rassemble les citoyens et contribuables à l'égard d'un tel projet. C'est le sens de la consultation que nous vous proposons.

La première étape de cette consultation est donc de vous partager l'ensemble de l'information dont nous disposons, afin de vous permettre de vous faire une opinion éclairée et par la suite de nous la faire connaître.

Vous trouverez donc dans ce bulletin spécial, l'historique du dossier depuis sa naissance en 2000, les positions de la Fabrique et de la Municipalité au cours des années, les projets envisagés, les études réalisées, les coûts estimés, l'impact sur votre compte de taxe, etc.

Vous serez par la suite conviés à des réunions d'information, où vous pourrez obtenir encore plus d'information, poser vos questions, partager vos positions et même déposer vos observations par écrit.

A la suite de ces étapes, le conseil municipal procédera à la consultation en tant que telle, en transmettant à toutes les personnes concernées (les personnes habiles à voter) un sondage comprenant des questions bien précises qui lui permettront de prendre une décision finale dans ce dossier.

Vous pourrez suivre les démarches entreprises dans le cadre de ce projet sur le site Internet de la Municipalité au www.municipalite.stfaustin.qc.ca

**Paul-Edmond Ouellet**

CONSEILLER
RESPONSABLE
TRAVAUX PUBLICS,
LOGEMENT SOCIAL

**André Brisson**

CONSEILLER
RESPONSABLE
SPORTS, LOISIRS
ET CULTURE

**Norman Thibault**

CONSEILLER
RESPONSABLE
PROTECTION INCENDIE -
PARCS, SENTIERS, ESPACES
VERTS - BÂTIMENTS ET
TERRAINS MUNICIPAUX -
BULLETIN MUNICIPAL

**Réjean Vaudry**

CONSEILLER
RESPONSABLE
EAUX USÉES
AQUEDUC
TRANSPORT
ADAPTÉ ET
COLLECTIF

**Diane Lachaine**

CONSEILLÈRE
RESPONSABLE
RECHERCHE DE SUBVENTIONS
LIENS AVEC LE CITOYEN
GREFFE ET COMMUNICATIONS
TOURISME, PUBLICITÉ ET
PROMOTION

**André Bourassa**

CONSEILLER
RESPONSABLE
URBANISME ET
ENVIRONNEMENT

Au début des années 2000, une vocation partagée est envisagée. Les activités de culte religieux et les activités sportives et communautaires se partageraient les lieux.

En 2000, le conseil de la Fabrique Ste-Jeanne-D'Arc envisage de transformer l'église Sainte-Jeanne d'Arc en salle communautaire et sollicite auprès de la municipalité un appui financier pour réaliser des études pour en évaluer la faisabilité et les coûts. Cette demande a été refusée par le conseil en juin 2000.

Au cours des années qui ont suivi, des discussions se sont tenues entre les Fabriques Sainte-Jeanne D'Arc et Sainte-Trinité et le conseil municipal. En janvier 2005, un projet de salle pour des activités sportives et communautaires parallèlement à des activités de culte religieux était envisagé.

Les activités visées par le conseil municipal ne devaient cependant pas mettre en péril l'intérieur de la nef et ne devaient pas générer des investissements importants. À titre d'exemple et sans être limitatif, on parle alors de danse, de conditionnement physique, de gymnastique, d'arts martiaux, de sports de combat, de tennis sur table, de badminton, de pièces de théâtre, de lectures publiques, de spectacles de musique...

Du côté de la Fabrique, on projetait de continuer à offrir des activités reliées au culte environ 6 mois par année, c'est-à-dire d'octobre à mars. L'aspect physique de la nef devait alors être conservé de manière à conserver une atmosphère propre aux activités religieuses telles que messes, funérailles, baptême et autres.

Pour la Fabrique, les activités sportives qui pourraient endommager les planchers, murs, plafonds et luminaires ne pouvaient être envisagées et seules les activités légères étaient acceptées.

Des études sont réalisées : la structure du bâtiment répond-elle aux normes pour les usages envisagés?

La préoccupation de la municipalité était alors de faire faire une expertise structurale du bâtiment. On voulait s'assurer que le bâtiment permettait de rencontrer les usages visés. Un premier mandat est confié en mars 2005 à l'ingénieur Luc Laliberté, spécialiste en structure. Ce rapport préliminaire arrivait à la conclusion que le plancher n'avait pas la solidité requise pour répondre à l'usage projeté (coût de l'étude 2122.21 \$).

En juin 2005, la municipalité mandate l'ingénieur Luc Laliberté pour étudier les plans de l'église et émettre des commentaires sur l'utilisation possible de celle-ci à des fins sportives et communautaires et ainsi compléter l'expertise de la partie coeur-nef-jubé ainsi qu'au plan de réhabilitation structurale.

En juillet 2005, la municipalité soumettait à la Fabrique les coûts de cette analyse structurale suite à l'offre de service de Luc Laliberté, ingénieur, et demandait à la Fabrique d'assumer 50% des coûts de cette étude estimés entre 4 000 \$ et 8 000 \$. La Fabrique répond rapidement et exprime sa déception car elle estime qu'à l'automne 2004 la municipalité aurait confirmé qu'elle assumerait la totalité des coûts de cette étude. Elle demandait de plus d'ajuster à la baisse le mandat de l'ingénieur et offrait une participation financière de 1 000 \$. Le 29 juillet 2005, la municipalité informe la Fabrique qu'elle consent à défrayer la totalité des coûts de cette étude.

En septembre 2005, l'ingénieur Luc Laliberté dépose son rapport intitulé « Expertise structurale en vue d'en faire un centre communautaire ». Dans ce rapport, l'ingénieur établit qu'une dépense de 100 000 \$ est nécessaire pour effectuer les travaux pour solidifier le plancher et le rendre acceptable pour répondre aux normes en vigueur. En octobre 2005, l'ingénieur soumet sa facture au montant de 3 830.83 \$ pour cette étude.

En décembre 2005, la Fabrique relance la municipalité après avoir pris connaissance du rapport de l'ingénieur Luc Laliberté et informe la municipalité de sa volonté de progresser dans le dossier et son souhait de poursuivre les rencontres.

En janvier 2006, des discussions ont permis d'explorer diverses avenues avec la Fabrique.

En février 2006, la Fabrique répond à la municipalité et s'enquiert des intentions de cette dernière au sujet de la signature d'un bail à long terme et d'un coût plus réaliste du loyer du bowling. La Fabrique confirmait à ce moment qu'elle poursuivait ses recherches et discussions afin d'évaluer les coûts d'un projet où la Fabrique assumerait la responsabilité de la salle communautaire. Elle se disait également déçue du manque d'intérêt de la municipalité à l'égard d'un projet de salle communautaire en partenariat avec la Fabrique tel qu'il avait été prévu en février 2005. La Fabrique souligne dans cette lettre qu'en principe une paroisse ne peut se substituer à tout organisme pour offrir des services communautaires et elle se doit d'évaluer tous les aspects entourant ce projet.

La Fabrique réalise un sondage : seule l'église de Saint-Faustin sera conservée comme lieu de culte religieux

En août 2006, la Fabrique réalise un sondage auprès de 124 participants concernant la conservation des lieux de culte. La décision de la Fabrique suite à cette consultation est à l'effet qu'une seule église est requise pour les fins de culte et que seule l'église de Saint-Faustin sera conservée.

La Fabrique reçoit de l'évêque le mandat de négocier la vente de l'église et du presbytère à la Municipalité

En septembre 2006, la Fabrique dépose à la municipalité un rapport d'évaluation de l'église et du presbytère effectué par M. André Charbonneau, évaluateur agréé. Cette évaluation a été réalisée suite à la demande de la municipalité.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes :

Église :

Coût de remplacement à neuf :	1 625 000 \$
Dépréciation physique :	1 422 000 \$
Coût déprécié :	203 000 \$

Presbytère :

Coût de remplacement à neuf :	950 000 \$
Dépréciation physique :	783 000 \$
Coût déprécié :	167 000 \$

Valeur marchande de l'ensemble de la propriété :	455 000 \$
--	------------

Explications des termes : coût de remplacement à neuf signifie le coût si on avait à reconstruire le même édifice, dépréciation physique signifie la perte de valeur due à sa dépréciation physique, coût déprécié signifie la valeur actuelle une fois considérée la perte de valeur dans le temps.

En octobre 2006, l'évêque, Mgr Vital Massé, donne à la Fabrique le mandat de négocier la vente de l'église et du presbytère à la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré.

Une clause au contrat de vente original du terrain restreint son utilisation à des activités religieuses chrétiennes

Le 1^{er} décembre 2006, la Fabrique envoie une nouvelle lettre à la municipalité concernant une clause sur le titre de propriété du terrain de l'église. Dans cette lettre, le président de la Fabrique, M. Marcel Charbonneau, fait part des commentaires reçus d'un notaire sur la clause mentionnée au contrat original de la vente du terrain de l'église, daté du 22 mai 1943, clause restreignant l'utilisation du terrain de l'église à des activités reliées au culte. Ce dernier lui conseille d'informer l'acheteur de prendre une « assurance titre », cette clause restrictive concernant l'utilisation du terrain devant être soulevée par le notaire lors de la vente.

En décembre 2006, des descendants de la famille donatrice du terrain écrivent à la Fabrique, mentionnant que la famille des descendants du donateur serait disposée à signer une renonciation en contrepartie d'un dédommagement.

Janvier 2007 : Les conditions de vente demandées par la Fabrique

Dans le compte-rendu de la réunion de la Fabrique de janvier 2007 qui a été remis à la municipalité, cette dernière indique qu'elle souhaite conserver les deux bureaux qu'elle occupe dans le presbytère pour les deux prochaines années. Également, il y est mentionné que l'espace consenti doit continuer à être à l'utilisation gratuite du comptoir familial au sous-sol de l'église tant et aussi longtemps que le comptoir sera en opération.

On retrouve dans ce compte-rendu les conditions de vente demandées par la Fabrique :

- 250 000 \$ pour le presbytère et le terrain (église est donnée)
- Période de paiement : 10 ans, sans intérêt
- Période d'utilisation gratuite pour le comptoir familial, jusqu'à sa fermeture
- La municipalité prend à sa charge les frais d'avocat impliqués dans l'annulation de la clause au contrat original et aux dédommagements aux descendants
- Acquisition par la municipalité le plus tôt possible en 2007

Le document relatif aux conditions de vente de l'église et du presbytère est déposé par la Fabrique lors d'une réunion tenue le 15 janvier 2007 à l'hôtel de ville.

On étudie les premiers chiffres : des travaux seraient nécessaires à court terme

Le 18 janvier 2007, à la demande de la municipalité, la Fabrique soumet les frais annuels d'entretien relatifs à l'église et au presbytère :

- Église : 16 200 \$
- Presbytère : 8 650 \$ Total : 24 850\$

La Fabrique indique également dans ce document que les fenêtres du presbytère doivent être remplacées (8 000 \$) et on fait état de travaux requis à l'église (100 000 \$ pour le plancher de l'église), d'un côté de la toiture à refaire en 2015 (25 000 \$) et le remplacement de fenêtres extérieures (10 000 \$).

Le 16 février, le maire de la municipalité informe la Fabrique que le conseil a pris connaissance des données relatives à la vente de l'église et du presbytère, conditions qui sont apparues intéressantes. Toutefois, avant de donner une réponse définitive, le conseil doit se pencher sur plusieurs aspects qui demandent des vérifications.

Le 28 février 2007, la municipalité consulte un avocat et obtient une opinion concernant la clause dans le contrat original de la donation de terrain restreignant l'usage de celui-ci à des activités religieuses chrétiennes. L'opinion est à l'effet qu'il serait possible de faire annuler cette clause mais des démarches doivent être entreprises en ce sens. Les honoraires pour cette opinion s'élèvent à 3 717.62 \$.

Le projet prend forme : des mandats sont octroyés pour analyser les travaux requis en architecture et en mécanique du bâtiment pour une salle sportive et communautaire

En mars 2007, la municipalité, par voie de résolution, donne mandat à l'architecte François Emery quant aux travaux d'architecture à effectuer pour la transformation de l'église Sainte-Jeanne-d'Arc en salle sportive et communautaire (honoraires 8 000 \$ plus taxes).

Un second mandat est accordé à Groupe GPA, experts conseils, pour une étude de faisabilité et une estimation des travaux en mécanique et électricité (coût 6 500 \$ plus taxes).

Le 18 juin 2007, les professionnels remettent leurs rapports respectifs en fonction des mandats qui leur ont été donnés.

Les nouveaux locaux et espaces suivants ont été ainsi planifiés :

- Un hall d'entrée autour duquel on regroupe les services usuels tels que vestiaires, resto-santé et toilettes ;
- Une salle multi sports et communautaire pouvant recevoir 400 personnes ;
- Une scène future pour la production de spectacles ;
- 2 loges de service
- Un rangement de tables et de chaises

Au jubé, la mezzanine est agrandie afin de recevoir une table de billard et de prévoir des sièges.

La partie arrière au salon de quilles situé au sous-sol serait aménagée en toilettes et vestiaires sportifs.

Les études réalisées par les professionnels ne portent que sur le bâtiment principal (l'église). Elles ne font pas mention de coûts relatifs au presbytère, de l'aménagement extérieur ni des coûts reliés aux équipements à acquérir (jeux, tables, chaises).

La municipalité a aussi demandé à l'architecte, M. François Emery, s'il était possible dans un projet de moindre envergure de diminuer les coûts du projet. Selon l'avis reçu, on peut estimer une baisse de coûts de l'ordre de 100 000 \$ à 150 000 \$ pour un projet d'une capacité permettant d'accueillir 250 personnes. Cependant, toute « transformation » au bâtiment nécessite de se conformer au code du bâtiment (code 2000) et conséquemment on ne peut espérer des baisses plus importantes.

En octobre 2007, le directeur général de la municipalité dépose au conseil un rapport récapitulatif des démarches entreprises dans ce projet et un rappel des coûts associés à l'acquisition de l'immeuble. Ce document fait ressortir les éléments qui ont fait l'objet d'études par des professionnels et d'autres éléments qui n'ont pas fait l'objet de celles-ci mais qui devraient être pris en compte dans le projet. Ce document fait aussi un bref survol des vocations futures que pourrait avoir cet immeuble, les coûts reliés au financement, les frais d'entretien et de gestion annuels des bâtiments, les revenus potentiels et quelques statistiques concernant la clientèle scolaire en provenance de la municipalité. Le coût global du projet estimé se situe entre 1.2 million et 1.5 million de dollars.

L'estimation budgétaire est la suivante :

L'architecture :	500 000 \$
La structure :	100 000 \$
La plomberie :	50 000 \$
Le chauffage :	40 000 \$
La ventilation/climatisation :	80 000 \$
L'électricité :	40 000 \$
TOTAL :	810 000 \$
Imprévus (10 %) :	81 000 \$
TOTAL :	891 000 \$

plus taxes (961 166.25 \$)

On analyse, on discute, on négocie

Le 9 janvier 2008, une rencontre est organisée entre les élus municipaux et les représentants de la Fabrique et de l'évêché pour refaire une mise au point afin d'en venir à une entente entre la paroisse et la municipalité pour conserver l'église Sainte-Jeanne d'Arc. De part et d'autre on rappelle les différentes étapes et on se questionne sur la pertinence ou non pour la municipalité d'acquérir l'église et le presbytère. Les élus municipaux font état d'un coût de 1.2 million pour réaliser une transformation du bâtiment de l'église versus un coût de 1.5 million pour un bâtiment neuf. On mentionne qu'une consultation pourrait porter sur l'opportunité d'acquérir l'église ou d'envisager un bâtiment neuf qui serait équivalent en termes de coût, soit plus ou moins 1.5 million. La conclusion de cette rencontre est que le tout doit être revu par le conseil et de faire valider les coûts.

En juin 2008, lors d'une nouvelle rencontre, la municipalité a indiqué être prête à envisager en lieu et place d'une somme d'argent, un échange de services pour l'acquisition de l'ensemble de l'immeuble et offre à la Fabrique la jouissance de l'utilisation du presbytère pour un certain nombre d'années à déterminer.

En août 2008, lors d'une rencontre entre des représentants de la Fabrique et des élus municipaux, les représentants de la Fabrique avisent la municipalité que l'évêché refuse de donner l'ensemble de l'immeuble sans contrepartie mais que le prix de 250 000\$ est très discutable. Les élus municipaux rappellent que la position du conseil comporte trois conditions : un coût d'achat nul, l'obtention de subventions à la hauteur de 50% des coûts et le règlement de la clause restrictive sur l'utilisation du terrain.

La Fabrique informe la municipalité qu'elle ne souhaite pas donner un prix tant que les deux éléments suivants n'ont pas obtenu réponse : la possibilité que la municipalité obtienne une subvention à la hauteur de 50 % des coûts et connaître l'intérêt de la population à savoir si les citoyens sont d'accord ou non avec le projet d'acquérir l'église suite à une consultation organisée par la municipalité. De plus, la Fabrique demande à la municipalité de procéder à un sondage avant que les deux parties s'entendent sur le montant à verser pour les raisons suivantes : la valeur de la transaction serait minime comparativement au coût total d'exploitation d'un centre multidisciplinaire et les résultats du sondage et l'obtention d'une subvention risquent de faire avorter le projet.

Les élus municipaux soulignent quant à eux qu'une donnée importante manque à la municipalité pour réaliser une consultation, soit le prix d'acquisition de l'immeuble. Il est alors demandé à la Fabrique d'adresser par écrit le prix qu'elle demande pour l'immeuble. Également, les élus présents à la rencontre du 26 août rappellent la position du conseil qui comprend les trois mêmes conditions qui pourraient permettre d'envisager une entente : un coût d'achat nul (1 \$), l'obtention d'une subvention de 50% du coût du projet et le règlement par la Fabrique de la clause restrictive sur l'utilisation du terrain.

Le prix de vente est révisé : la Fabrique demande 150 000 \$

En septembre 2008, la Fabrique sollicitait une nouvelle rencontre avec les élus de la municipalité et répondait ainsi à la demande de la municipalité de déposer une nouvelle offre écrite quant au prix de vente de l'immeuble.

Dans cette réponse, la Fabrique informe la municipalité que l'immeuble ne peut être donné sans contrepartie parce que cela est rejeté à la fois par la Fabrique et l'évêché. La Fabrique avise également qu'elle a décidé de ne plus utiliser le presbytère comme maison paroissiale et pour ses bureaux après la vente en raison des coûts élevés qu'elle pourrait encourir et que la municipalité pourra disposer du presbytère comme bon lui semble. La Fabrique fait aussi référence aux inquiétudes manifestées par les élus municipaux au sujet de la clause restrictive sur l'utilisation du terrain. Elle reconnaît que cela n'est pas réglé et qu'elle verra à trouver une solution. Enfin elle avise la municipalité qu'elle a révisé son prix de vente à 150 000 \$.

La consultation publique s'impose

À l'automne 2008, le comité municipal formé par le conseil municipal recommande de soumettre le dossier à la consultation de la population, ce qui a été entériné par une résolution unanime lors de l'assemblée publique du 13 janvier 2009.

Suite à la publication de ce bulletin spécial, la municipalité procédera à deux réunions d'information publiques qui seront publicisées, réunions où toutes les opinions pourront s'exprimer librement. Ceux et celles qui souhaitent déposer un mémoire peuvent le faire avant les assemblées de consultation, soit avant le 19 mars. Au besoin, le conseil pourrait décider de tenir une réunion supplémentaire sur ce sujet.

Suite à ces assemblées publiques d'informations et d'échanges, le conseil procédera à une consultation qui visera toutes les personnes habiles à voter de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré. Le conseil s'engage à faire tous les efforts pour rejoindre le plus grand nombre de personnes habiles à voter, qu'elles soient résidentes ou villégiatrices, et faciliter leur expression. Cette consultation se fera par envoi postal.

Cette consultation que le conseil veut la plus large possible permettra aux élus de prendre une orientation à l'égard de ce projet.

Nous invitons toute la population à participer activement à cette consultation. Les prochaines étapes sont les suivantes : deux réunions d'informations, le vendredi 20 mars à 19 h et le samedi 28 mars à 13 h 30. Ces réunions se tiendront à l'église Ste-Jeanne-d'Arc. La consultation postale se fera vers la mi-avril.

**TABLEAU A****RAPPEL DES COÛTS ENGAGÉS ET DES FRAIS FIXES ACTUELS**

Coûts engagés dans des études (2005–2008)	24 000 \$
---	-----------

**TABLEAU B****REVENUS ET DÉPENSES**

Coût des frais annuels actuels d'entretien assumés par la Fabrique	24 850 \$
Revenus actuels de la Fabrique – loyer (revenus et dépenses actuels générés par l'immeuble)	*14 400 \$

* Du montant des revenus actuels de la Fabrique un montant de 8 400 \$ concerne le bail du bowling qui est au nom de la municipalité mais il est assumé par le centre de Loisirs. Autrement dit, les activités du bowling s'autofinancent.

**TABLEAU C****COÛT DE TRANSFORMATION EN CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

Coût de transformation selon les estimations des professionnels pour un centre d'une capacité de 400 personnes (2007)	961 166 \$
Coût de transformation selon les estimations des professionnels pour un centre d'une capacité de 250 personnes (2007)	809 062 \$
Coûts non pris en compte dans les études effectuées par les professionnels : mise aux normes du presbytère, fenestration du presbytère, remplacement de fenêtres à l'église, une partie de la toiture à l'église, aménagement extérieur. Il s'agit de coûts estimés par la Fabrique mais non vérifiés par les professionnels.	67 961 \$
Équipements et meubles (estimation)	250 000 \$



TABLEAU D

RÉSUMÉ DU PROJET ET IMPACT SUR LE TAUX DE TAXE FONCIÈRE

	COÛTS DU PROJET SALLE DE 400 PERSONNES	COÛTS ANNUELS COÛT TOTAL DU PROJET 1 430 000 \$	IMPACT SUR TAUX DE TAXES PAR 100 \$ D'ÉVALUATION	COÛTS DU PROJET SALLE DE 250 PERSONNES	COÛTS ANNUELS COÛT TOTAL DU PROJET 1 275 000 \$	IMPACT SUR TAUX DE TAXES PAR 100 \$ D'ÉVALUATION
Coût d'acquisition prix demandé par la Fabrique (10 ans sans intérêts)	150 000 \$	15 000 \$	3/10 cent X 100 \$	150 000 \$	15 000 \$	3/10 cent X 100 \$
Coût de transformation	500 000 \$			400 000 \$		
- Architecture	100 000 \$			100 000 \$		
- Structure (plancher)	50 000 \$			40 000 \$		
- Plomberie	40 000 \$			40 000 \$		
- Chauffage	80 000 \$			70 000 \$		
- Climatisation/ventilation	40 000 \$			30 000 \$		
- Électricité						
TOTAL	810 000 \$			680 000 \$		
Imprévus (10%)	81 000 \$			68 000 \$		
TOTAL AVANT TAXES	891 000 \$			748 000 \$		
TOTAL NET AVEC TAXES	961 166 \$			806 905 \$		
Coûts reliés aux meubles et équipements à acquérir	250 000 \$			250 000 \$		
Travaux divers à l'église et au presbytère prévus par la Fabrique mais non vérifiés par les professionnels	68 000 \$			68 000 \$		
TOTAL NET DU PROJET AVEC TAXES ET DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT Remboursable sur 20 ans à un taux moyen de 5% (subvention 50%)	1 429 166 \$	51 400 \$	1.03 cents X 100 \$	1 274 905 \$	45 125 \$	9/10 cent X 100 \$
Estimation des frais annuels de gestion et d'entretien sans frais reliés à l'animation		50 000 \$	1 cent X 100 \$		50 000 \$	1 cent X 100 \$
TOTAL NET DU PROJET AVEC TAXES	1 429 166 \$	116 400 \$	2.33 cents X 100 \$	1 274 905 \$	110 125 \$	2.2 cents X 100 \$



TABLEAU E

SIMULATION DE L'IMPACT SUR LE COMPTE DE TAXE

Impact sur le compte de taxe annuel d'un projet de 1 430 000\$ et d'un projet de 1 275 000\$ et subventionné à 50 % en tenant compte d'un coût d'acquisition de 150 000 \$ remboursable sur 10 ans sans intérêts.

1. Règlement d'emprunt pour projet d'un coût de 1.5 million

Coût du projet :	1 430 000 \$
Prix d'achat de l'immeuble (demandé par la Fabrique):	- 150 000 \$
Coût total du projet :	1 280 000 \$

Subvention 50% du projet :	- 640 000 \$
Montant à financer :	640 000 \$

Règlement d'emprunt sur 20 ans à un taux moyen de 5 % = 51 400 \$ remboursement annuel capital et intérêt.

2. Règlement d'emprunt pour projet d'un coût de 1.2 million

Coût du projet :	1 275 000 \$
Prix d'achat de l'immeuble (demandé par la Fabrique):	- 150 000 \$
Coût total du projet :	1 125 000 \$

Subvention 50 % du projet :	- 562 500 \$
Montant à financer :	562 500 \$

Règlement d'emprunt sur 20 ans à un taux moyen de 5 % = 45 125 \$ remboursement annuel capital et intérêt.

3. Coût annuel pour remboursement du projet et frais annuels de gestion et d'entretien

	Projet de 1 430 000 \$	Projet de 1 275 000 \$
Coût d'acquisition de l'immeuble	15 000 \$	15 000 \$
Coût de transformation	51 400 \$	45 125 \$
Frais annuels de gestion et d'entretien	50 000 \$	50 000 \$
TOTAL	116 400 \$	110 125 \$

4. Impact sur le taux de la taxe foncière

Projet de 1 430 000 \$:	2.3 cents du 100 \$ d'évaluation
Projet de 1 275 000 \$:	2.2 cents du 100 \$ d'évaluation

5. Impact sur le compte de taxe

Valeur foncière (Évaluation)	Taxe annuelle pour projet de 1 430 000 \$	Taxe annuelle pour projet de 1 275 000 \$
75 000 \$	17.50 \$	16.50 \$
100 000 \$	23.30 \$	22.00 \$
150 000 \$	35.00 \$	33.00 \$
200 000 \$	46.60 \$	44.00 \$
250 000 \$	58.25 \$	55.00 \$
300 000 \$	69.90 \$	66.00 \$
400 000 \$	93.20 \$	88.00 \$
500 000 \$	116.50 \$	110.00 \$

Les étapes de la consultation

Publication du présent bulletin spécial

Dépôt de mémoires :

Au plus tard le 19 mars à 16 h

Séances d'informations, à l'église :

Le vendredi 20 mars à 19 h

Le samedi 28 mars à 13 h 30

Consultation écrite :

Vers la mi-avril

Décision finale :

Juin 2009

Déroulement des séances d'informations

- 1.- Mot de bienvenue du maire
- 2.- Mot du modérateur sur le déroulement de la séance
- 3.- Présentation par les représentants de la Fabrique
- 4.- Présentation du dossier par le maire (power point)
- 5.- Période de questions
- 6.- Mot de la fin par le maire (prochaines étapes)
- 7.- Fin de la séance

BLOC-NOTES



Le 9-1-1 IMPORTANT

Le service 9-1-1 vous permet d'accéder à tous les services d'urgence (policiers, ambulance, pompiers...) EN PLUS DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA PROTECTION CANINE. Dans ces deux derniers cas, on utilise le 911 uniquement en cas d'urgence et en dehors des heures d'ouverture de l'administration municipale: chemin inondé, arbre tombé sur la route, fuite d'eau, refoulement d'égout, chien ou autre animal dangereux.

BOTTIN TÉLÉPHONIQUE MUNICIPAL

- Hôtel de ville
100, place de la Mairie,
Saint-Faustin-Lac-Carré J0T 1J2
Téléphone: 819 688-2161
ou 819 326-0407
(Boîtes vocales accessibles
24 heures sur 24)
- Télécopieur: 819 688-6791
- Feux et appels d'urgence : 911
- Travaux publics: 819 688-2161 poste 224
- Site internet:
www.municipalite.stfaustin.qc.ca
Courriel: dirgen@municipalite.stfaustin.qc.ca
- Centre communautaire (salle Bellevue)
64, rue de la Culture, Saint-Faustin-Lac-Carré
819 688-1264
- Bibliothèque du Lac
64, rue de la Culture, Saint-Faustin-Lac-Carré
819 688-5434

BULLETIN MUNICIPAL

Coordination :
Danielle Gauthier
Directrice du greffe et communications

Comité du Bulletin :
Pierre Poirier, maire
Norman Thibault, conseiller
Diane Lachaine, conseillère

Infographie et impression :
Imprimerie Léonard Inc.

Également disponible sur Internet au
www.municipalite.stfaustin.qc.ca

Prochaine parution : juin 2009

Séances du conseil municipal

Le premier mardi de chaque mois à
19 h 30 à l'hôtel de ville, situé au 100,
Place de la Mairie.

OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE

DU LUNDI AU VENDREDI – 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Pour dépôt de courrier en dehors des heures d'ouverture, utilisez
l'ouverture dans la porte de la salle du conseil à l'hôtel de ville.